

CHARTRE DE BIEN-ÊTRE ÉCOLE PAUL-VI

Message aux parents

Afin de remplir sa mission éducative et d'enseignement, l'école Paul-VI a à cœur d'offrir un **ENVIRONNEMENT ACCUEILLANT ET STIMULANT** pour tous les écoliers qui la fréquentent, et d'assurer la réussite scolaire du plus grand nombre d'élèves. Ces deux orientations générales s'inscrivent dans le cadre national qui définit la triple mission de l'école qui consiste à instruire, socialiser et qualifier. En plus, tel que spécifié, dans la loi, et dans notre convention de gestion et de réussite éducative, cette charte **est en lien avec notre plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence à l'école.**

Pour que chaque élève vive et apprenne bien dans son école, tous les intervenants (es) ont le souci de contribuer au développement de chacune des dimensions de l'enfant.

Les actions entreprises pour établir et améliorer le cadre de vie de l'école doivent être teintées des valeurs suivantes : le **respect, la communication, la valorisation, la sécurité et l'implication des élèves.** De plus, une relation étroite de collaboration entre la famille, l'école et la communauté est essentielle et doit être favorisée quotidiennement.

Message à l'élève

Dans les pages qui suivent, tu trouveras les règles de conduite choisies par tous pour assurer une bonne qualité de vie dans notre école. **Rappelle-toi que tu es la première personne responsable des actions que tu poses, que tu dois respecter cette charte de bien-être. Dénoncer tout geste de violence et d'intimidation envers autrui ou envers toi-même, et que tu dois travailler à développer tes compétences personnelles et sociales.**

Pour te soutenir dans ton cheminement scolaire, tu peux compter sur l'appui de tous les adultes de l'école.

Bonne route !

RÈGLE 1

Je respecte les personnes qui m'entourent ;

1.1 Je respecte les élèves et les adultes en gestes et en parole (tolérance zéro pour la violence et d'intimidation, voir plan de lutte) dans l'autobus et à l'école.

1.2 Je respecte les consignes données par l'adulte;



1.3 Je parle poliment pour donner mon opinion ou expliquer une situation. Les grossièretés et l'attitude non verbale arrogante ne sont pas tolérées;



1.4 J'utilise « madame » ou « monsieur » lorsque je m'adresse à un adulte et le vouvoiement est de mise;



1.5 Je garde le silence lors des entrées et des déplacements ;



1.6 Je n'obtiens pas d'une personne un bien, un service ou une faveur contre sa volonté ni par la contrainte, la menace, le chantage, l'intimidation ou le harcèlement;



1.7 Je choisis des collations santé (fruits, légumes frais ou fromage). Les noix, les arachides et leurs dérivés sont interdits;



1.8 Je m'habille convenablement et de façon décente;

1.9 J'enlève mon couvre-chef dès mon entrée à l'école;



1.10 Je suis ponctuel(le);



1.11 Tous les objets ou jeux de la maison sont interdits, sauf sous autorisation spéciale (ex. : téléphones cellulaires, jeux électroniques, lecteurs MP3, etc.);

RÈGLE 2

Je respecte l'environnement ;

2.1 Je prends soin du matériel mis à ma disposition;



2.2 Je garde mon école propre à l'intérieur et à l'extérieur;



2.3 Je prends soin de la nature qui m'entoure.



RÈGLE 3

J'adopte une attitude sécuritaire en tout temps ;

- 3.1 J'évite les gestes et les jeux dangereux; se chamailler ou se tirer les cheveux n'est pas considéré comme un jeu;



- 3.2 J'adopte une conduite sécuritaire lors de mes sorties et déplacements à l'extérieur et à l'intérieur de l'école;

- 3.3 J'évite de lancer des objets.



- 3.4 Si je prends l'autobus, je me place en rang rapidement près de la clôture dans la cour de l'école et j'attends le signal pour y monter;



- 3.5 Je ne circule pas dans le stationnement.

- 3.6 Je porte des vêtements adaptés aux saisons et aux activités **selon les directives données à l'école**;



- 3.7 En éducation physique, des espadrilles, un short ou un pantalon de jogging et un chandail à manches courtes sont obligatoires;



MANQUEMENTS MINEURS

L'enseignant(e) de l'élève concerné sera avisé de tout manquement.

• **CONSÉQUENCES AUX MANQUEMENTS**

Les conséquences sont adaptées selon les caractéristiques de l'élève (âge, besoin, etc.), le contexte et la gravité du geste.

* PROPOSITIONS

Voici des exemples de conséquences qui peuvent être données :

- Porter des vêtements (chandail, pantalon, short) fournis par l'école. (Ces vêtements devront être lavés et rapportés à l'école).
- Se faire confisquer l'objet interdit.
- Se faire retirer les aliments non permis à la collation.
- Faire une affiche sur la bonne conduite en lien avec la règle du code de vie, la signer et l'afficher.
- Faire un message à l'interphone en lien avec la règle empreinte du code de vie à respecter.
- Marcher en compagnie de l'enseignante lors de la récréation.
- Circuler calmement dans l'école pendant une période choisie par l'enseignant(e).
- Rédiger une réflexion sur les gestes à poser.
- Faire des excuses verbales ou écrites aux personnes concernées.
- Rendre un service.
- Réparer ou nettoyer le matériel endommagé ou souillé.
- Défrayer le coût de la facture pour la réparation ou nettoyage.
- Être accompagné à l'arrivée et au départ de l'école par un élève responsable.
- Être retiré(e) du groupe pendant l'heure du dîner.
- Recevoir un avis à remettre aux parents.
- _____
- _____
- _____
- _____

MANQUEMENTS MAJEURS

Définition :

- Une atteinte grave à la personne ayant comme effet de léser, de blesser ou d'opprimer toute personne en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens
- Un danger (pour soi, les autres ou l'environnement)
- Une entrave à la sécurité que doit nécessairement assurer l'école à toute personne sur son territoire
- Tout geste de violence ou d'intimidation

• **CONSÉQUENCES AUX MANQUEMENTS**

Pout tout manquement majeur, une fiche de signalement sera remplie et consignée.

Une intervention de la direction sera promptement entreprise en lien avec le plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence à l'école (que vous trouverez sur notre site Web) à l'adresse suivante : <http://paulvi.csp.qc.ca/>

